

**PROJET D'INTEGRATION PORT-VILLE DU GRAND ABIDJAN  
(PRIGA)**

-----

**CONCOURS POUR LA CREATION DU LOGOTYPE-DE LA CHARTE  
GRAPHIQUE ET DU SLOGAN DU PROJET D'INTEGRATION PORT-VILLE  
DU GRAND ABIDJAN**

-----

**TERMES DE REFERENCE**

**Cellule de Coordination  
19 Juillet 2018**

## I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### I.1. Contexte

La Côte d'Ivoire connaît une reprise solide au lendemain d'une décennie de conflit. Première économie d'Afrique subsaharienne francophone et troisième économie d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire compte, en 2017, une population de 24,3 millions d'habitants et son PIB s'élève à 39,91 milliards USD. En 2019, la croissance devrait se poursuivre à un taux annuel de plus de 7 %, reflet du dynamisme de la demande intérieure, de la constance des investissements directs étrangers et du maintien des dépenses publiques, notamment dans les transports, les TIC et l'infrastructure énergétique.

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique subsaharienne et Abidjan, la ville la plus peuplée. Plus de la moitié, soit 54 % de la population de la Côte d'Ivoire vit dans des centres urbains.

En effet, l'AGA abrite environ 5,4 millions de personnes, soit 42 % de la population urbaine du pays, et a, comme ville portuaire autour de la lagune Ébrié, rapidement pris de l'ampleur. Elle couvre 19 municipalités, dont 13 font partie du district autonome d'Abidjan, les 6 restantes couvrant des municipalités environnantes. Abidjan constitue le principal pôle économique du pays et concentre 80 % des emplois formel et 90 % des entreprises formelles.

Le Port autonome d'Abidjan (PAA), pôle industriel majeur de l'agglomération du Grand Abidjan et principal port du pays, est le principal moteur de croissance économique de la Côte d'Ivoire. En effet, le PAA contribue à environ 90 % des recettes douanières de la Côte d'Ivoire, accueille 65 % des activités industrielles du pays et représente le principal pôle économique de la Côte d'Ivoire, avec 60 % du PIB.

Le Port Autonome d'Abidjan, dont le débit est d'environ 650 000 équivalents vingt pieds (ÉVP) par an, traite 80 % du trafic maritime du pays et représente le troisième plus gros volume de fret des 25 ports de la côte ouest-africaine (située entre Dakar et Lagos), notamment grâce à son rôle de passerelle pour les pays enclavés que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

L'urbanisation rapide et dense d'Abidjan s'est faite autour du Port Autonome d'Abidjan, actuellement connecté à l'arrière-pays et aux pays voisins par le biais de couloirs urbains fortement congestionnés et dans une plus faible proportion (environ 5%), par voie ferroviaire.

Une bonne intégration port-ville est essentielle à la croissance durable de l'agglomération du Grand Abidjan (AGA). L'Agglomération du Grand Abidjan s'efforce de créer une voie de développement durable grâce au maintien de la compétitivité du PAA comme passerelle régionale, ainsi que comme principale source de croissance économique du pays et d'Abidjan ; et à un aménagement efficace du territoire pour une urbanisation harmonieuse et équitable permettant l'accès au logement, à l'emploi et aux services publics pour toute la population de l'Agglomération du Grand Abidjan.

Dans cette optique, il est vital de veiller à des synergies entre ces deux moteurs de développement grâce à une gestion prudente de l'intégration port-ville où un aménagement urbain judicieux garantira un meilleur accès portuaire à l'arrière-pays et aux installations logistiques et industrielles associées. Il convient également de veiller à ce que la croissance des activités de fret et logistiques du port n'ait pas une incidence négative sur les conditions de circulation en ville, la sécurité routière et la qualité de l'air.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a initié, avec le concours de la Banque Mondiale, le Projet d'Intégration Port - Ville du Grand Abidjan qui vise à créer les conditions nécessaires pour soutenir la compétitivité du Grand Abidjan par des actions consistant à appuyer l'amélioration de la gestion urbaine, l'efficacité logistique, l'accessibilité portuaire et la mobilité urbaine dans l'Agglomération du Grand Abidjan.

Dans le cadre de la promotion de ses activités, la cellule de coordination du PRICI a entrepris de lancer un concours de logo, de charte graphique et de slogan du Projet d'Intégration Port-ville du Grand Abidjan (PACOGA)

## **I-2-Justification**

Le présent concours qui entre dans le cadre de la politique globale de communication de la Cellule de Coordination du PRICI a pour objet de doter le PACOGA d'une identité visuelle en parfaite cohérence avec le positionnement du Projet.

L'identité visuelle à travers la conception et la réalisation d'un logotype, d'une charte graphique et du slogan permettront de renforcer davantage et de manière efficace et durable la visibilité du projet.

Ce concours entend offrir une vitrine à la génération émergente de talents africains et à susciter l'adhésion des populations et l'appropriation du projet et de ses impacts par les institutions bénéficiaires.

**La cérémonie de lancement du concours se tiendra le Jeudi 19 juillet 2018 à l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) à Abidjan.**

Cette activité vise à faire la promotion du projet. De manière spécifique, il s'agira de mettre en compétition les compétences issues des institutions académiques dans le domaine de la communication. Ce concours vise à stimuler l'émulation afin d'obtenir une œuvre "originale et authentique".

## **II-OBJECTIFS DU CONCOURS**

L'objectif général de ce concours est de créer l'identité visuelle du PACOGA.

De façon spécifique, il s'agit de sélectionner parmi les productions des différents candidats, un logo avec charte graphique et slogan pour le projet.

## **III-PUBLIC CIBLE**

Ce concours est ouvert à tous particulièrement aux étudiants des écoles de communication.

## **IV.MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION**

Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du règlement dans son intégralité. Aucun frais d'inscription n'est exigé. Le participant devra fournir les renseignements suivants : **nom, prénom, adresse postale et email**. Dans l'éventualité où le participant ne souhaite pas que son nom apparaisse en ligne, un pseudonyme devra être fourni.

Chaque participant pourra présenter autant de logos qu'il voudra.

Pour que votre inscription et participation soient prises en compte, il suffit d'envoyer votre logo à **bmalan@prici.ci** ou à la **Cellule d'exécution du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI), sise à la Mission d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (MACOM) lot 1802, Cocody 2 plateaux Vallons, Cité Lemania (derrière PAUL), 08 B.P. 2346 Abidjan 08 / Tél: 22 40 90 90 ou 79 14 13 63.**

Le logo pourra être transmis sur clef USB ou autre support numérique si le participant est dans l'impossibilité de l'envoyer par email.

Le concours est ouvert aux étudiants de moins de 35 ans, qui peuvent attester de leur inscription dans un cycle d'études en design au sein d'un établissement africain de renom. Ni les employés de la Cellule de coordination du PRICI, ni les membres de leur famille proche, ne sont éligibles à ce concours.

## **V-RESULTATS ATTENDUS**

### **V-1-Le logo**

Le logo produit ne devra comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Le logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication de l'Unité de coordination du PACOGA. Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- ⇒ **Couleurs** : Toutes les seules couleurs sont autorisées mais avec une prépondérance pour les couleurs du drapeau national (orange-blanc et vert).
- ⇒ **Dénomination** : «**Projet d'Intégration Port-Ville du Grand Abidjan** » devra être en dessous des initiales « PRIGA ». (majuscules et minuscules restent libres d'utilisation).
- ⇒ Le logo transmis au format numérique devra respecter les caractéristiques techniques suivantes:
  - **Format d'image jpeg, jpg, bmp, png, tif ou psd**
  - **Résolution 300 dpi minimum,**
  - **Poids : 500 KO à 5 Mo maximum,**
  - **Tailles : minimale 5x5 cm, maximale 20x20 cm.**

### **V-2-Le slogan**

Le Slogan devra être une phrase, souvent assez courte, qui a comme but d'être retenue facilement par celui qui l'entend et parfois d'associer le projet à des images positives qui traduiront ses objectifs. Le slogan du PRIGA devra être unique et percutant pour faire la différence.

### **V-3-la charte graphique**

La charte devra organiser un système de contrôle précis permettant de vérifier que chaque élément visuel (style de caractères, logotype, couleurs, signalétique...) sera employé à bon escient afin que tout nouveau document émis par les acteurs du projet participe à la création d'une identité commune. Un Visuel qui identifie et soit le fer de lance de la communication du Projet. La charte graphique devra prendre en compte les éléments techniques suivants :

- Typographie, taille et aspect des polices de caractère
- Définition des couleurs grâce au nuancier pantone
- Mise en page
- Principes du choix des images et illustrations
- Guide d'utilisation de la charte graphique

## **VI-PLANNING DU CONCOURS**

**Le concours se déroulera sur la période du 19 juillet au 19 août 2018.**

<b>ACTIVITES</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>INTERVENANTS PARTICIPANTS</b>
<b>Cérémonie de lancement</b>	19 Juillet 2018	10 heures	ISTC	CC PRICI / Grand public
<b>Enregistrement des candidatures et Réception des logos</b>	12 juillet au 19 août 2018	9h00 - 18 h	PRICI siège e-mail ( <a href="mailto:bmalan@prici.ci">bmalan@prici.ci</a> )	CC PRICI Candidats
<b>Sélection du logo</b>	12 juillet au 10 août 2018		PRICI	Jury
<b>Cérémonie de clôture</b>	20 Août 2018	10h	PRICI	CC PRICI Grand public

## **VII-CRITERES D'EVALUATION**

Le logo doit être un visuel accrocheur et facile à reproduire sur toutes les formes de support et quel qu'en soit le format. Il doit faire clairement référence au PACOGA, lequel est destiné à améliorer la compétitivité de l'Agglomération du Grand Abidjan.

Les logos transmis pour le concours seront mis en ligne sur le site Internet de la Cellule de coordination du PRICI ainsi que sur son compte Facebook.

Cependant, avant leur présentation, tous les logos seront visionnés par l'organisateur qui se réserve le droit d'écartier ceux qui ne respecteraient pas une ou plusieurs des conditions visées ci-dessous :

- a) la mise en valeur de l'image de la Cellule de coordination**
- b) la qualité visuelle (graphisme, couleurs et police de caractères).**
- c) la possibilité de l'adapter sur les différents supports.**
- d) l'originalité de la conception.**

Un comité de sélection retiendra les cinq meilleures propositions de logos, en tenant compte de leur créativité et de leur éloquence visuelle au regard du mandat du PACOGA. **Ce comité tiendra aussi compte pour ses délibérations de l'avis des internautes, à travers un vote organisé : le nombre de « J'aime » accumulé par le logo sur le compte Facebook « Coordination PRICI»**

## **VIII-RECOMPENSES**

Les participants au concours recevront tous un diplôme de participation et des gadgets souvenir. Les deux premiers bénéficieront d'un stage de trois mois au sein de la Cellule de coordination du PRICI et le gagnant du concours recevra un ordinateur portable.

L'institution de laquelle le vainqueur est issu recevra également un ordinateur de bureau

## **IX-PROCLAMATION DES RESULTATS**

Le gagnant recevra un e-mail de notification avant publication sur le site Internet de la Cellule de coordination du PRICI.

## **NOTE IMPORTANTE**

**Le vainqueur du concours autorise la Cellule de coordination du PRICI à utiliser le logo sous toutes ses formes et pour une durée indéterminée.**